



## accrochage et pas de constat amiable

Par **beautifun**, le **22/11/2009** à **20:49**

Bonjour,

J'ai eu un petit accrochage hier soir... Un moment d'inattention et j'ai tapé dans le véhicule arrêté devant moi (longue file au feu rouge). Fort heureusement je roulais très doucement et il n'y a que de très légers dégâts matériels: quelques éraflures...

Je suis sortie du véhicule et après discussion et constat des dégâts j'ai commencé à remplir le constat amiable. Et avant que je n'achève, il m'arrête et fini par me dire de laisser tomber et il repart.

Avant de repartir, il a pris mes coordonnées téléphoniques et mon numéro de plaque (j'en ai fait de même).

Peut-il changer d'avis et m'accuser de délit de fuite?

Dois-je tout de même achever de remplir le constat juste ma partie et l'envoyer à mon assureur?

Dois-je le recontacter et le persuader de remplir de le constat?

Ou tout simplement laisser tomber?

Pour ma part, je préférerais m'éviter un malus mais, très clairement je ne veux pas d'ennui.

Merci de me donner vos avis d'expert... Je ne sais vraiment pas quoi faire...

Par **razor2**, le **22/11/2009** à **21:08**

Il n'y a pas délit de fuite puisque vous vous êtes arrêté et que vous avez échangé vos coordonnées. Laissez tomber puisque c'est vous qui êtes en torts. Le fait qu'il ne veuille pas de constat vous arrange...

Par **beautifun**, le **24/11/2009** à **18:46**

Merci beaucoup pour vos conseils...